

VOLTALIA

Société anonyme au capital de 33.325.734 euros
Siège social : 12 rue Blaise Pascal – 92200 Neuilly sur Seine
485 182 448 R.C.S. Nanterre

RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société pendant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier et clos le 31 décembre 2010 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et d'approuver les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous présentons également le rapport de gestion du groupe pour l'exercice écoulé et soumettons à votre approbation les comptes consolidés de cet exercice.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Nous vous rappelons que les rapports du commissaire aux comptes, les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels et consolidés ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes au 31 décembre 2010, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable.

1. SITUATION DE LA SOCIETE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'année 2010, Voltalia a poursuivi l'exécution de sa stratégie multi-énergies basée sur le solaire, l'éolien, la petite hydro et la biomasse dans ses quatre géographies d'activité : la France, la Guyane Française, la Grèce et le Brésil.

L'activité a été soutenue en 2010 avec le démarrage de l'activité de production en Grèce et la montée graduelle de la capacité installée en métropole et en Guyane Française illustrées par la réception de 4 nouvelles centrales totalisant 21.2 MW :

- o Parc solaire de Patras, Grèce (0,4 MW)
- o Parc solaire de Montsinéry, Guyane Française (4,3 MW)
- o Centrale Hydroélectrique de MANA, Guyane (4,5 MW)
- o Parc éolien de La Faye, France (12 MW)

Fin 2010, la capacité installée est donc proche de 50 MW, soit une augmentation de 80% des capacités de production par rapport à l'année 2009.

Le portefeuille de projets sécurisés (installés ou, en construction, ou ayant obtenu un première autorisation) atteint **198,5 MW**, et se décompose ainsi :

- **Capacité installée de 9 unités de production (48,6 MW) fin 2010**
 - o Centre de cogénération biomasse BIOBAR (France) - 7,5 MW
 - o Ferme éolienne du Bois (France) – 10 MW
 - o Ferme éolienne de la Lande (France) – 8 MW
 - o Centrale Biomasse de Kourou (Guyane) – 1,7 MW
 - o Toits solaire de Kourou (Guyane) – 0,2 MW
 - o Ferme éolienne de la Faye (France) – 12 MW
 - o Parcs solaires (Grèce) – 0,4 MW
 - o Parc solaire de Montsinéry VOLTA (Guyane) – 4.3 MW
 - o Centrale hydroélectrique (Guyane) – 4,5 MW
- **Usines en construction (3 MW) fin 2010**
 - o Parcs solaires (Grèce) – 3 MW
- **Usines avec PC ou 1ères autorisations (146,9 MW) fin 2010**
 - o 2 centrales biomasses (France) – 42 MW
 - o 3 fermes éoliennes (France) – 52 MW (PC purgé pour 12 MW et 2 recours gracieux sur PC pour 40 MW)
 - o 6 Toitures solaires pour 554 KW basées en France métropolitaine
 - o 3 centrales hydrauliques (Brésil) – 7,5 MW + 7.5 MW + 9.9 MW
 - o 1 ferme solaire (Guyane) – 6 MW
 - o 4 parcs solaires (Grèce) – 21,5 MW

Les projets autorisés seront mis en chantier au cours des années 2011 et 2012 avec l'objectif de les mettre en exploitation en 2012 et 2013.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille en développement du groupe s'élève à 1.138 MW, dont 422 MW ont fait l'objet d'une demande d'instruction de permis et autorisation. Le groupe dispose enfin de 554 MW à l'étude sur l'ensemble de ses géographies portant l'ensemble du portefeuille à 1.890 MW.

En reflet de sa stratégie, Voltalia a également poursuivi son activité dans les domaines relatifs aux crédits carbone en participant notamment à l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie de l'Etat du Rio Grande do Sul (Brésil).

L'activité du groupe a été dynamique en 2010 en dépit d'un contexte difficile sur le marché des énergies renouvelables. La complexification des conditions d'obtention des permis et le dépôt de recours d'opposants ont eu pour effet de retarder certains projets éoliens. Par ailleurs, les changements réglementaires concernant le photovoltaïque, et particulièrement l'instauration d'un moratoire en France fin 2010, a remis en cause l'application des obligations d'achat pour nos projets de la Barben, bien que ceux-ci aient obtenus des permis de construire à hauteur de 96 MW. La société a systématiquement déposé un recours contre cette procédure rétroactive, et espère obtenir le rétablissement de ses projets dans leurs droits. Voltalia précise qu'elle n'a pas intégré ces projets dans son portefeuille au 31.12.2010, mais qu'ils seront réintégrés en cas d'issue favorable des procédures en cours.

La centrale hydroélectrique de Mana a été livrée fin 2010, et a été financée par des apports de Voltalia. Début 2011, un accord de prêt relais de 4.000.000 € a été obtenu auprès du Crédit Agricole dans l'attente de la signature du prêt de financement de la centrale de 13.076.000 € accordé par la BPCE. Il sera débloqué en juillet 2011 pour assurer le refinancement de l'opération.

Les progrès réalisés à date confortent toutefois la stratégie de Voltalia qui est articulée sur les cinq activités suivantes :

- l'origination et le développement de projets de production d'électricité à base d'énergies renouvelables,
- la production d'électricité en utilisant la ressource solaire, biomasse, éolienne, et hydraulique
- l'exploitation et la maintenance des usines de production pour le compte de tiers,
- la cession partielle ou totale de MW autorisés ou en production,
- l'origination, la génération et la vente de crédits carbone ainsi que l'activité de conseils.

2. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX ET RESULTATS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont définies dans l'annexe des états financiers.

Compte de résultat

Notre chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 20.510 milliers d'euros contre 6.204 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Nos produits d'exploitation s'élèvent à la somme globale de 20.752 milliers d'euros contre 6.431 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 23.893 milliers d'euros contre 6.291 milliers d'euros pour l'exercice précédent et comprennent les postes suivants :

- Autres achats et charges externes :	17.687
- Impôts et taxes :	110
- Salaires et traitements :	1.665
- Charges sociales :	689
- Dotations aux amortissements sur immobilisations :	35
- Dotations aux amortissements sur actif circulant :	3.657
- Autres charges :	50

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 3.141 milliers d'euros contre un résultat bénéficiaire de 138 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Nos produits financiers et nos charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 1.533 milliers d'euros et de 783 milliers d'euros, soit un résultat financier de 750 milliers d'euros contre un résultat de 677 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'élève à -2.390 milliers d'euros, il était de 816 milliers d'euros positif pour l'exercice 2009.

Le résultat exceptionnel positif s'élève à 96 milliers d'euros contre un résultat négatif qui s'élève à 671 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice est donc une perte de 2.295 milliers d'euros.

Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 1 millier d'euros.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme de 81 milliers d'euros.

Le poste « immobilisations financières » nette s'élève à la somme 28.729 milliers d'euros.

Le poste « en-cours de production de biens » s'élève à 526 milliers d'euros.

Le poste « avances et acomptes versés sur commandes » s'élève à 3 milliers d'euros.

Le poste « client » s'élève à 3.218 milliers d'euros.

Le poste « autres créances » s'élève à 27.304 milliers d'euros.

Le poste « valeurs mobilières de placement » s'élève à 7.423 milliers d'euros.

Le poste « disponibilité » s'élève à 2.776 milliers d'euros.

Le poste « charges constatée d'avance » s'élève à 69 milliers euros.

Passif

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élevait à la somme de 33.325 milliers d'euros, les primes d'émission à la somme de 23.569 milliers d'euros, la réserve légale à la somme de 58 milliers d'euros et le report à nouveau créditeur à 1.109 milliers d'euros.

Un amortissement dérogatoire a été constaté pour 155 milliers d'euros.

Situation d'endettement de la Société :

Le poste « dettes » s'élève à la somme de 14.206 milliers d'euros constitués principalement :

- d'emprunt et dettes financières pour : 3.271
- d'avances et acomptes reçus sur commandes en cours : 96
- de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour : 6.871
- de dettes fiscales et sociales pour : 1.607
- de dettes sur immobilisations et comptes rattachés..... 1.634
- d'autres dettes pour : 713
- de produits constatés d'avance : 13

En application de l'article L. 441-6-1 al.1 du code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice 2009

- non parvenues : 582 milliers d'euros
- moins de 30 jours : 955 milliers d'euros
- de 30 à 60 jours : 144 milliers d'euros
- de 60 à 90 jours : 0 euros
- plus de 90 jours : 0 euros

Exercice 2010

- non parvenues : 517 milliers d'euros
- moins de 30 jours : 3 650 milliers d'euros
- de 30 à 60 jours : 2 703 milliers d'euros
- de 60 à 90 jours : 0 euros
- plus de 90 jours : 0 euros

3. PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

L'activité en 2010 a été principalement animée par la bonne dynamique de l'activité solaire et par l'activité éolienne.

Dans le secteur photovoltaïque, les progrès sont illustrés par l'instruction de nouvelles autorisations en Grèce (21,5 MW), l'obtention de 9 permis de construire en France (98.8 MW) et la mise en production de 2 centrales solaires (4,7 MW) en Guyane et en Grèce.

Une partie de ces bons résultats est toutefois remise en cause par les évolutions réglementaires intervenues en fin d'année sur le marché français. Les changements du cadre réglementaire avec la mise en place du nouveau dispositif de soutien photovoltaïque a eu pour effet de ne plus bénéficier des obligations d'achat qui étaient prévues. Voltalia a engagé une série de recours pour contester la rétroactivité du dispositif et espère obtenir un rétablissement de ses projets dans leurs droits.

Dans le secteur éolien, les équipes de Voltalia ont obtenu les autorisations nécessaires à la mise en œuvre de 52 MW supplémentaires et ont également mis en service le parc éolien de La Faye (12 MW).

Voltalia enregistre des décalages dans la mise en œuvre de certains projets. Ils sont principalement dus à l'augmentation des délais d'instruction des dossiers auprès des administrations des pays où nous opérons. Cette tendance est particulièrement marquée dans le domaine de l'éolien où les recours contre les permis sont fréquents. A la date du rapport, 2 recours ont été déposés contre des projets éoliens en France et retardent la mise en œuvre de 40 MW.

Des décalages ont également été enregistrés en 2010 dans la mise en œuvre du portefeuille éolien au Brésil. Ils tiennent principalement aux difficultés liées au récent mécanisme de fixation des tarifs d'achat (enchères inversée). Lors des dernières enchères d'août 2010, les prix ont été amenés à des niveaux au-dessous desquels Voltalia n'a pas souhaité inscrire ses projets. Ces enchères ont lieu périodiquement et Voltalia participera aux prochaines échéances prévues en juillet 2011.

Dans le domaine de la biomasse, les deux projets obtenus dans le cadre de l'appel à projet organisé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), ont été retardés par le temps nécessaire des négociations entre les différentes parties. La mise en œuvre de ces projets est planifiée au cours de l'année 2011.

Ces contre-temps ne remettent pas en cause le plan de développement à 5 ans de Voltalia qui a géré son portefeuille de projets en 2010 effectivement, pour conforter son volume à près de 1900 MW, mais également assurer un avancement rapide dans l'instruction des dossiers.

L'exécution de sa stratégie va permettre à Voltalia de réaliser en 2011 l'optimisation de son portefeuille en panachant « mises en construction propre », « cessions totales » et « cessions partielles ». La vente de certains projets permettant de financer les frais de développement et de structure du groupe, tout en augmentant les ressources de la société en fonds propres.

L'équipe, qui compte au total 70 collaborateurs dont 55 collaborateurs pour le développement, a permis de consolider le portefeuille de projets à partir du deuxième trimestre 2010 et de prendre en compte l'augmentation des délais d'instruction des dossiers.

La société dispose de près de 50 MW en production fin 2010 et a pour objectif de doubler sa capacité installée en 2011.

La structure du portefeuille se présente comme suit :

	MW
En exploitation	49
En construction	3
Projets Autorisés	147
I - Total autorisés	199
II - En développement	1 138
III - A l'étude	554
TOTAL I+II+III	1 890

4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

4.1.1. Risques liés aux conditions climatiques

VOLTALIA a adopté une stratégie de répartition de ses risques, tant du point de vue des sources d'énergie utilisées (production multi sources d'énergies renouvelables) que du point de vue géographique (implantation en France, en Guyane, au Brésil et en Grèce).

Toutefois, excepté la biomasse dont la production est assurée tout au long de l'année, l'éolien, le solaire et l'hydroélectricité dépendent de conditions climatiques qui peuvent évoluer favorablement ou défavorablement.

Pour palier cet aléa climatique, les budgets établis sur 20 ans tiennent compte de valeurs moyennes de production élaborées à partir de données météorologiques historiques portant sur des durées de 20 à 40 ans. Le risque économique est donc atténué.

4.1.2. Risques liés à la concurrence avec les autres acteurs de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables

Le groupe se prépare à une intensification de la concurrence dans le secteur énergétique dont la conséquence pourrait être le ralentissement de la croissance du groupe.

Cependant différents facteurs viennent fortement limiter ce risque :

- d'une part, le marché est en très forte croissance car l'évolution de la demande énergétique est supérieure à l'évolution de l'offre ;
- d'autre part, l'activité ne présente aucun risque de débouché commercial car et de nombreux pays, tel que la France, ont mis en place des systèmes d'obligation d'achat de l'électricité produite par énergies renouvelables auprès des producteurs autonomes comme VOLTALIA. Il n'y a pas de concurrence directe entre producteur, car pour chaque usine en production il y a un contrat d'achat dédié signé pour 15 à 20 ans ferme ;
- enfin, VOLTALIA développe des projets d'unités ayant une puissance installée inférieure à 20 MW alors que les grands acteurs de ce marché s'intéressent à des puissances beaucoup plus importantes.

4.1.3. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des clients

La vente de la production électrique se fait, en France, à un client unique : EDF.

En effet, la France a adopté un cadre réglementaire de la production indépendante d'électricité au travers de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et le décret n° 2001-410 du 10 mai 2001 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat.

Ces dispositions ont pour but d'encourager les initiatives privées de production d'électricité par sources d'énergies renouvelables et se concrétisent par une obligation d'achat à la charge d'EDF de l'électricité produite au travers de contrats d'une durée de 15 à 20 ans avec des tarifs fixés suivants des arrêtés adoptés pour chaque filière d'énergies renouvelables (ces sommes étant compensées à EDF par un fonds public via la Compensation des charges de Service Public de l'Electricité (CSPE), ce qui assure une grande pérennité au système de rémunération mis en place. Ce système s'applique en Guyane.

Au Brésil comme en Grèce, il existe également un système de contrat d'achat de l'électricité à long terme avec une durée supérieure à 15 ans.

Cette dépendance vis à vis d'un client unique ne s'applique pas pour la vente de chaleur des usines de cogénération, ni pour la vente de Crédits Carbone.

4.1.4. Risques liés à l'obtention des permis de construire

Ces risques sont limités pour les usines de biomasse ainsi que pour les usines hydroélectriques qui sont développées en Guyane et au Brésil dans un contexte plus souple qu'en France. Dans l'activité éolienne, il est usuel d'appliquer un taux de réussite de 77 % des projets développés pour tenir compte des refus possibles. Ces hypothèses ont été prises en compte par VOLTALIA dans la construction de son business plan.

Ce risque inclut la prise en compte d'une mauvaise acceptation locale par une partie de la population.

Les risques sont de même nature pour les parcs solaires au sol.

4.1.5. Risques liés à la rentabilité des centrales autonomes éoliennes

Le modèle économique des centrales autonomes éoliennes est basé sur un plan de financement de longue durée qui présente une grande sensibilité aux revenus générés.

L'activité de ces centrales peut être affectée par des contraintes liées à la fiabilité des installations, la solvabilité des fabricants, la hausse du coût de maintenance ou des taux d'intérêts, l'arrêt temporaire ou définitif du fonctionnement des éoliennes ou tout évènement qui aurait pour conséquence la diminution des revenus générés par la centrale. VOLTALIA limite ces risques en achetant des éoliennes à des fabricants qui assurent et garantissent un taux de disponibilité supérieur à 95%, un contrat de maintenance sur plus de 10 ans et en souscrivant le plus possible à des taux fixes d'emprunts.

4.1.6. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs-clés

Le succès de la Société repose en partie sur la pérennité de ses relations avec, d'une part son fondateur, Monsieur Robert Dardanne, lequel est également Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société, et, d'autre part, ses principaux collaborateurs dirigeants et / ou salariés.

La Société est sensibilisée au risque « collaborateurs clés » et a accordé toute son attention à une organisation minimisant ce risque.

La Société estime qu'une grande partie des tâches effectuées par son dirigeant et par la majorité des autres collaborateurs clés pourrait être effectuée, en cas de départ ou d'indisponibilité dudit collaborateur, par d'autres collaborateurs clés, le cas échéant après une période d'adaptation et / ou de formation aux fonctions laissées vacantes.

4.1.7. Risques liés à l'effet des acquisitions ou investissements

Dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une ou l'autre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que la Société parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir des normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises à la suite de changements de direction, ni sur le fait que les revenus supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition.

La législation applicable aux activités de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables et aux activités environnementales du Groupe est susceptible d'évolutions futures qui pourraient être favorables ou défavorables au Groupe. Aucune garantie ne peut être donnée par la Société sur le fait que ces évolutions n'entraîneront pas de coûts supplémentaires, ou qu'elles seront en adéquation avec le modèle de développement du Groupe.

Aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que des modifications rapides ou importantes de la législation interviennent, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Malgré l'absence de garantie, la réglementation relative aux énergies renouvelables n'a cessé de s'améliorer dans les pays industrialisés au fil de ces dernières années.

4.1.8. Risques liés au taux de change

Le risque de change est limité, dans la mesure où la société réalise 70 % de son résultat dans la zone euro.

4.1.9. Risques de liquidité

Dans le cadre de son plan de développement, la Société souhaite poursuivre sa croissance externe et l'acquisition de projets. Ce développement sera financé en grande partie par l'endettement.

Aucune garantie ne peut être donnée par la Société sur le fait qu'elle sera en mesure de bénéficier des financements nécessaires à sa stratégie de croissance.

4.1.10. Risques de taux d'intérêt

Le plan de financement de la Société, en ce qui concerne ses projets, implique un endettement. Dans ces conditions, une hausse importante des taux d'intérêts pourrait affecter la rentabilité des projets futurs de la Société et/ou le développement de son portefeuille.

4.1.11. Droits de propriété intellectuelle et industrielle

La Société est titulaire ou dispose valablement des droits d'utilisation, des droits de propriété intellectuelle et industrielle, et notamment des marques et noms de domaines qu'elle utilise dans le cadre de ses activités. Le Groupe a mis en œuvre une politique systématique de défense de ses droits mais ne peut être certain que les démarches entreprises en France pour protéger ses droits de propriété intellectuelle seront efficaces ou que des tiers ne vont pas contrefaire ou détourner lesdits droits.

La Société est propriétaire de la marque VOLTALIA déposée à l'INPI.

La société a par ailleurs déposé les noms de domaines suivants :

- www.voltalia.com
- www.voltalia.fr
- www.voltalia.eu
- www.voltaliaenvironnement.com
- www.voltalia-environnement.com
- www.voltaliaenergie.com
- www.volatalia-energie.com
- www.voltaliaenvironment.com
- www.voltalia-environment.com
- www.voltaliaenergy.com
- www.volatalia-energy.com
- www.voltaliaguyane.fr
- www.voltaliaguyane.com
- www.voltalia-guyane.com
- www.voltalia-guyane.fr
- www.voltaliabrasil.com
- www.voltalia-brasil.com

4.1.12. Assurances et couverture des risques

Le Groupe entend mettre en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché.

Ces polices d'assurances couvriront notamment les risques suivants :

- Responsabilité civile professionnelle,

- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance des locaux,
- Assurance dommage ouvrage,
- Assurance perte d'exploitation,
- Assurance du dirigeant.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'y pas d'activité de recherche et développement proprement dite.

6. GROUPE

Compte de résultat consolidé

Notre chiffre d'affaires issu des ventes d'électricité et des prestations de services s'est élevé à la somme de 5.703 milliers d'euros, et les produits issus des activités de développement ont générés 8.506 milliers d'euros.

Nos charges administratives et commerciales se sont élevées à 16.808 milliers d'euros et comprennent les postes suivants :

- Charges de personnel :.....	1.816
- Autres charges d'exploitation :.....	8.654
<i>Dont autres achats et charges externes</i>	<i>7 496</i>
<i>Impôts et taxes</i>	<i>253</i>
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>	<i>905</i>
- Dotation nette aux amortissements et provisions	6.338

Le résultat d'exploitation s'élève à -789 milliers euros.

Nos autres produits et charges opérationnels se sont élevés à 677 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel négatif s'élève à 117 milliers d'euros.

Le coût de l'endettement financier s'élève à 1.880 milliers euros et est essentiellement composé des coûts de mise en place d'emprunt, d'intérêts d'emprunts et d'intérêts et charges assimilés.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 1.401 milliers d'euros et sont composés principalement de gains de change issus des écarts de conversion.

Le résultat financier négatif s'élève donc à 479 milliers euros.

Le produit d'impôts s'élève à 238 milliers d'euros.

En conséquence, le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice est une perte de 407 milliers d'euros incluant les intérêts des minoritaires négatifs à hauteur de 768 milliers d'euros.

Bilan consolidé

Actif

Les actifs non courants s'élèvent à la somme nette de 110.002 milliers d'euros et comprennent :

Ecarts d'acquisition pour	4.604
Immobilisations incorporelles pour	15.288
Immobilisations corporelles pour	74.837
Titres mis en équivalence	881
Impôts différés pour	3.282
Actifs financiers non courants pour	10.432
Autres actifs non courants pour	678

L'actif courant s'élève à 32.468 milliers d'euros et se décompose comme suit :

Stocks et encours pour	7.447
Clients pour	13.080
Autres créances et régularisations pour	907
Actifs financiers pour	10.937

Passif

Le capital social s'élève à 33.326 milliers d'euros, les primes d'émission s'élèvent à 23.570 milliers d'euros et les réserves s'élèvent à -211 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Le résultat du groupe étant de 362 milliers d'euros les capitaux propres du groupe s'élèvent à 57.789 milliers d'euros dont 512 d'intérêts minoritaires.

Le passif non courant s'élève 53.699 milliers d'euros et se compose des postes suivant :

Provisions à long terme pour	1.221
Passifs financiers pour	52.478
<i>Dont emprunts et autres dettes</i>	48.272
<i>Impôts différés</i>	1.027
<i>Autres passifs long terme</i>	3 179

Le passif courant s'élève à 30.982 milliers d'euros et se décompose comme suit :

Part à court terme des emprunts	2.424
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer	24.819
Et autres créanciers	3.738

7. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

VOLTALIA a pour objectif d'être producteur d'électricité verte multi sources d'énergies en France Métropolitaine, en Guyane française, au Brésil et en Grèce.

Pour atteindre ses objectifs, VOLTALIA développe directement ses projets dans le domaine hydroélectrique, biomasse et solaire tandis que le déploiement dans le domaine éolien est réalisé en co-développement avec des sociétés spécialisées. Voltalia a développé un pipeline de projets d'environ 1 900 MW.

Cette stratégie consolide les capacités de lancement et la mise en œuvre régulière d'opérations étalées dans le temps au cours des prochaines années.

L'objectif du portefeuille de projets de Voltalia est de sécuriser l'obtention d'autorisations pour environ 700 MW d'ici 5 ans grâce à la mise en œuvre séquencée de son portefeuille de projets en développement, couvrant deux fois et demie l'objectif à atteindre à l'horizon du plan stratégique. Sur ce volume d'autorisations, Voltalia panachera les mises en exploitation avec des cessions afin d'assurer une bonne rentabilité du Groupe et un financement équilibré de son activité industrielle.

Les activités de VOLTALIA dans le domaine des énergies renouvelables s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable respectueux de l'environnement et des générations futures.

8. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Après une première baisse des tarifs de 12 % intervenue au 1^{er} septembre 2010, un nouveau cadre réglementaire a été établi, au terme d'un moratoire de trois mois. Fixé par le décret du 5 mars 2011, le nouveau dispositif prévoit un plafonnement du marché français à 500 MW par an, ainsi qu'une redéfinition du tarif d'achat, ajusté trimestriellement pour les installations inférieures à 100 KW. Il fixe également un mécanisme d'appel d'offre pour les installations de plus de 100 KWc.

En raison du caractère rétroactif de ces nouvelles mesures, Voltalia n'a pu bénéficier des obligations d'achat pour 9 projets, remis en cause par les effets du frottement de calendrier du moratoire. La société a déposé une série de recours contre l'annulation des propositions/conventions de raccordement et espère obtenir leurs rétablissements. Malgré ces difficultés qui entraînent des retards de mises en œuvre, ces projets restent néanmoins d'actualité. En l'absence d'un rétablissement dans leurs droits, les projets pourront être développés dans le cadre de la procédure d'appel d'offre mise en place par la nouvelle réglementation. A la date du 28 avril, le cadre réglementaire de ces appels d'offres n'a toujours pas été publié.

Après une période de transition nécessaire à l'ajustement des stratégies d'entreprise liées à ce nouveau dispositif, il est estimé que le modèle économique de la filière solaire connaîtra un regain d'intérêt grâce à une meilleure compétitivité des matériels et équipements qui permettra, à terme, de viser une parité réseau.

9. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était nulle.

10. DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons Monsieur Robert Dardanne assume les fonctions de président directeur général de la Société depuis le 2 novembre 2005.

11. Informations concernant les mandataires sociaux

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés par ces mandataires sociaux dans toute(s) société(s) durant l'exercice écoulé :

Membres	Qualité	Autres mandats
Robert Dardanne	Président du conseil d'administration et directeur général	Président du Conseil d'Administration et Administrateur Volitalia Investissement SA Eurofinance Travel SA Administrateur TTI SA Le Noble Age SA DRC SA KD Développement Antillaise de Participations Aéronautiques SA (filiale KD) Président Fidexi SAS : Président Gérant E.Genius SARL SNC Guadev Elda SARL
Xavier Dejardins	Administrateur	Administrateur Volitalia Investissement SA Le Noble Age SA : Directeur général Délégué Energindus SA KD Développement SA Start Up Performance Gérant SARL Gérinvest SARL Zen Activ SC Dejardins
Christophe Ripert	Administrateur Délégué	Administrateur Le Noble Age SA
Jean-Louis Hoorens	Administrateur et Directeur Général Délégué	Gérant 2H Investissement SARL 3H Conseil SARL JLR Océan SARL Jacanim SARL Mod'styl SARL Président Thegero SA (Grece)
Laurence Mulliez	Administrateur	Administrateur Volitalia Investissement SA
Bertrand de Talhouet	Administrateur	Président du Conseil d'Administration et Administrateur Helexia SA Helexia Développement SA Administrateur Volitalia Investissement SA Ceprodi SAS

Membres	Qualité	Autres mandats
Bertrand de Talhouet (suite)		Administrateur Crehol SAS AB Science SA Directeur Général SAS Creadev Investissement SAS Creadev Membre du conseil de surveillance Groupe Maisons de famille SAS Mauna KEA Technologies SAS
Nicolas Becquart	Administrateur	Président SAS Cian SAS Enélios Gérant Sarl Maison de Cèdre Sarl Maisons Boréales Eurl Arcorel Sarl Maison de Cèdre Pays de Loire Sarl Amélios Sarl Angélios Sarl Aixélios Sarl Vassélios Sarl Samélios Sarl Ascélios Sarl Beaucélios Sc Xamu Sc Althéa Sci Mari-Amka Sci Véga-V Sci Altaïr IV Sci C'est Parfait Sci Azan SciBeaucarat Sci Terra Nova
André-Paul Leclercq	Administrateur	Administrateur Mobilis Gérant SCI Ancre

12. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS

Par un contrat de partenariat stratégique en date du 10 mars 2010 (modifié par un avenant en date du 31 mars 2010), la Société a acquis 80 % des actions composant le capital social de Volta Investissements, société par actions simplifiée, au capital de 60.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification unique 507 629 996 qui détient elle-même 100 % du capital de la société Volta Guyane, société par actions simplifiée au capital de 1.325 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 510 696 024. Le parc solaire de Volta Guyane a été mis en service le 31 décembre 2010.

13. ACTIVITES DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

L'activité des filiales a porté sur deux lignes d'actions essentielles :

- la mise en œuvre de la stratégie multi-énergie de VOLTALIA dans chaque pays d'opérations (France, Guyane, Brésil et Grèce), à savoir le développement organique et le co-développement de projets éoliens, biomasse, hydrauliques et solaires photovoltaïques.
- Le renforcement des équipes d'ingénieurs métiers et développement dont le nombre atteint à ce jour 55 personnes réparties sur les quatre pays sur les 71 collaborateurs que compte l'équipe totale de VOLTALIA.

Le fruit de ces actions a permis l'étoffement du portefeuille de projets à 1 890 MW dont la répartition par pays est la suivante :

	France	Guyane	Brésil	Grèce	Total
MW	309	39	1054	488	1890

Situations des filiales et des participations

Nous vous rappelons que la Société détient les filiales et participations suivantes :

Informations financières filiales et participations au 31.12.2010	Capital	Réserves, primes d'émission et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Chiffre d'affaires HT - Hors Groupe au 31.12.2010	Résultats (bénéfice ou perte) au 31.12.2010
France					
Anelia Holding	40 000	-768 867	50,10%		483 327
Bio-Bar	50 000	-50 000	100,00%	1 289 326	0
SIG Cacao	1 000	0	99,90%		0
La Faye Energies	59 000	1 960 831	62,71%	835 029	-157 404
Adriers Energies	37 000	-90 445	90,00%		-15 999
Echauffour Energies	37 000	-108 567	90,00%		-17 292
3V Développement	39 000	-399 762	100,00%	1 490 703	13 335
3L Energies	3 000	-309 772	40,00%	1 037 776	-79 193
Voltaïa Caraïbes	37 000	-8 695	100,00%		-7 172
ENR Concept	300 000	-1 744	19,50%	1 495 039	-53 477
cheval blanc	37 000	-5 381	100,00%		-5 274
Montmayon	37 000	-4 785	100,00%		-485 396
Molinons	37 000	-48 047	100,00%		38 947
Champdeniers	37 000	-4 806	100,00%		-437 913
Corbenay	37 000	-5 318	100,00%		-15 567
Montegut energies	37 000	-4 850	100,00%		-93 760
St marcel de careiret	37 000	-5 079	100,00%		-117 100
Montclar	37 000	-4 762	100,00%		-317 574
Castellet	37 000	-4 856	100,00%		-299 035
Vauvert	5 000	-	100,00%		-285 492
Puy Madame I	5 000	-	100,00%		-205 366
Puy Madame II	5 000	-	100,00%		-205 456
Puy Madame III	5 000	-	100,00%		-205 456
Puy Madame IV	5 000	-	100,00%		-205 456
Voltaïa Kourou	300 000	-835 105	0,33%	1 340 413	-758 355
Argenteuil	37 000	-272 351	0,03%		0
Laignes	37 000	-318 835	0,03%		-23 817
Coulmier	37 000	-105 433	0,03%		-19 968
Melisey	37 000	-200 117	0,03%		-20 719
Sarry	37 000	-131 745	0,03%		18 366
Lescure Jaoul	10 000	-	100,00%		(*)
St Etienne des Sorts	10 000	-	100,00%		(*)
Tresques	10 000	-	100,00%		(*)
Pays de jales	10 000	-	100,00%		(*)
Domaine du Deffend	10 000	-	100,00%		(*)
Freissinouse	10 000	-	100,00%		(*)
St Michel de Chaillol	10 000	-	100,00%		(*)
Treves	10 000	-	100,00%		(*)
Volta investissement	60 000	-8 407	80,00%		-54 449
GUYANE					
Voltaïa Guyane	1 043 841	991 934	80,00%		-536 474
GRECE					
Thegero	2 240 000	-3 893 547	80,00%	341 973	-1 364 106
BRESIL					
Voltaïa Brésil	238 491	-2 025 425	100,00%		-1 945 830
				7 830 259	

(*) 1ère clôture annuelle au 31.12.2011

14. CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES ET SURETES

Engagements donnés

- **Conclusion d'un contrat de crédit bail par la société 3V Développement**
 - Nantissement des 390 actions 3V Développement au profit du pool bancaire Unifergie, Natixis Energieco et Oséo Financement jusqu'au remboursement complet du crédit-bail conclu par la société 3V Développement.
 - Nantissement d'un compte de réserve pour 400 000 € ouvert dans les livres de HSBC au bénéfice d'Unifergie, Natixis Energieco et Oséo Financement (crédit-bailleur).
 - Nantissement d'un prêt preneur de 2 050 000 € au profit d'Unifergie, Natixis Energieco et Oséo Financement jusqu'à l'expiration du contrat de crédit bail.
 - Cessions de créances professionnelles à titre de garantie de 3V Développement à Unifergie, Natixis Energieco et Oséo Financement (crédit-bailleur) : Créance Ecotecnia résultant des indemnités dues au titre du contrat de maintenance et de garantie des éoliennes pour 12 ans, créance Ecotecnia résultant du contrat de fourniture de 6 éoliennes, Créance EDF dans le cadre du contrat de vente d'électricité

- **Caution solidaire en garantie du prêt Long terme de la Financière OCEOR**

Voltalia SA a consenti une caution solidaire au profit de la Financière OCEOR en garantie des obligations de l'emprunteur SNC SIG Kourou. Deux crédits ont été consentis par OCEOR : un crédit usine (6.159.147 EUR) et un crédit Modules Photovoltaïques (739.082 EUR).

- **Sureté donnée dans le cadre du financement du parc éolien de La Faye Energies :**

Nantissement de compte titres portant sur la totalité des actions détenues par chacun des associés (Voltalia et 123HoldingISF 2009) dans le capital de la Société, ainsi que tous les autres titres financiers qui seraient ultérieurement acquis ou souscrits par eux au bénéfice de Norbail Sofergie, Oseo Financement et Société Générale

- **Caution solidaire et nantissement de droits sociaux en garantie du prêt de OSEO/Auxifip**
 - Caution solidaire : Voltalia a consenti une caution solidaire au profit de OSEO et Auxifip en garantie des obligations du prêt d'un montant de 2.400.000 euros en refinancement accordé à Bio-Bar en septembre 2008.
 - Nantissement de droits sociaux : nantissement des 5.000 actions Bio-Bar détenues par Voltalia au profit du pool bancaire Oséo Financement et Auxifip

- **Garantie au profit de Thégéro dans le cadre d'un financement bancaire**
 Voltalia a consenti sur 2010, une garantie à sa Filiale grecque Thegero d'un montant de 7.400.000 euros. Cette somme a été versée sur un compte nanti auprès de la banque Agrotiki Trapeza, pour une durée de 6 mois à un an .

- **Caution solidaire de Voltalia au profit de Thégéro dans le cadre d'un financement bancaire**
 Voltalia s'est portée caution de sa filiale grecque Thegero pour l'emprunt de 315 K€ consenti en financement de la construction du parc solaire de Raiglezi

- **Conventions d'abandon de créance avec retour à meilleure fortune**
 Conventions consenties par Voltalia au profit de Bio-Bar à hauteur de 2 661 K€ pour couvrir les pertes des exercices 2006 à 2010. Ces abandons de créance sont tous assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

- **Caution solidaire en garantie du découvert autorisé de Bio-Bar**
 Voltalia a consenti une caution solidaire au profit de BNP en garantie de la facilité de caisse de 50 K€ consentie à Bio-Bar.

- **Garantie de bonne fin donnée à la SNC MONTSINERY 2009**
 Dans le cadre de l'agrément fiscal, et afin de protéger les investisseurs personnes physiques qui ont investi dans l'opération, VOLTALIA garantit la bonne fin de l'opération (jusqu'à la date de transfert de propriété de la Centrale Photovoltaïque par la SNC MONTSINERY 2009 à VOLTA GUYANE conformément au contrat de crédit-bail), à savoir principalement le respect des engagements pris par VOLTA GUYANE auprès de la DGFIP.

- **Garantie sur le contrat de développement participatif de Voltalia SA de 3 M€**
 Une retenue de garantie d'un montant de 150.000 euros est conservée par OSEO Financement comme gage espèces.

- **Caution solidaire en garantie du découvert autorisé de Voltalia SA**
 HSBC a autorisé pour une durée indéterminée une ligne de découvert d'un montant de 2.000 K€, garantie par une caution solidaire de Voltalia SA

- **Caution solidaire en garantie du découvert autorisé à Voltalia do Brazil**
 HSBC Bresil a autorisé une ligne de découvert d'un montant de 4.700 KBRL (environ 2.000 K€) à Voltalia do Brazil, garanti par une caution solidaire de Voltalia SA

- **Complément de Prix à verser aux actionnaires minoritaires de Volta Guyane**

Un complément de prix lié au productible réel du parc photovoltaïque de Volta Guyane si celui-ci est compris entre 1400 et 1600 heures annuelles, pourra être versé dans la limite d'un montant annuel maximum de 337.000 euros (qui correspond à 1600 heures). Ce complément sera dû annuellement pendant les 5 années suivant la mise en service industrielle du parc (soit à compter du 31 décembre 2010 jusqu'au 30 décembre 2015)

Engagements reçus

- **Au terme du contrat (15 ans) de fourniture de chaleur de BIO BAR à CAUVAL, ce dernier devra :**
- Soit prolonger le contrat dans des conditions à convenir,
 - Soit racheter les installations à la valeur nette comptable.

15. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société.

Voltalia Investissements : 62,36 %

Fidexi SAS : 0,97%

La Société ne détient à ce jour pas d'action d'autocontrôle.

16. EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

La première cotation des actions de la Société sur le marché Libre d'Euronext Paris est intervenue le 5 mai 2006 ; la capitalisation boursière initiale était de 32,2 millions d'euros.

Le titre, qui cotait 5,05 euros lors de la première cotation des actions de la Société est passé à 3,30 euros à la date d'établissement du présent rapport (6 mai 2011).

En 2010, le cours le plus bas enregistré s'est situé à 3,22 euros le 31 décembre 2010 et le cours le plus haut à 5,73 euros le 8 janvier 2010.

La capitalisation boursière de la Société à la date d'établissement du présent rapport ressortait à 54.987.461 euros, soit un cours de 3,30 euros au 6 mai 2011.

17. INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif total (chez Voltalia SA) au 31 décembre 2010 est de 30 personnes sous contrats à durée indéterminée à temps plein.

La durée du temps de travail est de 169 heures par mois.

18. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital a été augmenté successivement de la manière suivante :

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros)
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	11.020.867	2	22.041.734
2. Conseil d'administration du 26 octobre 2009 : constatation de l'augmentation du capital social résultant de l'exercice de BSPCE	24.000	2	22.089.734
3. Assemblée générale du 8 décembre 2009 : augmentation de capital au profit de Volt alia Investissements	5.600.000	2	11.200.000
4. Conseil d'administration du 20 avril 2010 : constatation de l'augmentation du capital social résultant de l'exercice de BSPCE	10.000	2	20.000
5. Conseil d'administration du 18 mai 2011 : constatation de l'augmentation du capital social résultant de l'exercice de BSPCE	8.000	2	16.000
Actions composant le capital social en fin d'exercice	16.662.867	2	33.325.734

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui s'élève à 2 294 757 euros au compte « report à nouveau » qui au résultat de cette affectation s'élèvera à – 1 185 820 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la Société n'a pas versé de dividende au cours des trois exercices clos depuis sa constitution.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, vous voudrez bien approuver le montant des amortissements excédentaires (visées à l'article 39-4 de ce code) et autres amortissements non déductibles qui s'élèvent à 6.883 euros pour l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous entendrez lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE DEPUIS SA CONSTITUTION

Au présent rapport est joint, en annexe A, le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des deux exercices clos depuis sa constitution.

DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en annexe B un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

Dans un souci d'information, le tableau figurant en annexe B mentionne également les délégations consenties au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise.

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes, lors de l'utilisation par le conseil des délégations qui lui ont été consenties, ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

C'est dans ces conditions que nous vous demandons de vous prononcer sur les résolutions dont le texte vous est proposé par votre conseil d'administration.

Le Conseil d'administration

ANNEXE A

Tableau des résultats de la Société depuis sa constitution

Exercices concernés	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	3 450 768	21 066 554	22 041 734	33 309 734	33 325 734
Nombre d'actions émise	6 901 535	10 533 277	11 020 867	16 654 867	16 662 867
Nombre d'actions convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat Global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires HT	670 448	5 208 484	3 780 752	6 204 155	20 510 785
Bénéfices avant impôts, amortissement et provision	-48 848	841 260	628 734	202 559	1 397 153
Impôts sur le Bénéfices	0	0	0	0	0
Bénéfices après impôts, amortissement et provision	-74 790	502 718	594 450	144 924	-2 294 757
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices avant impôts, amortissement et provision	0	0,08	0,06	0,01	0,08
Bénéfices après impôts, amortissement et provision	0	0,05	0,05	0,01	-0,14
Dividendes versés à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
Nombre de salariés	3	9	21	25	31
Montant de la masse salariale	196 507	525 125	911 683	1 210 045	1 665 063
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	76 719	209 795	380 286	508 466	689 104

ANNEXE B

Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
29 juin 2007 (14ème résolution)	<i>Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions d'actions gratuites réservées aux dirigeants et aux salariés de la Société</i>	29 août 2010 (38 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette autorisation.
29 juin 2007 (15ème résolution)	<i>Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions en faveur des dirigeants de la Société</i>	29 août 2010 (38 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette autorisation.
30 juin 2009 (huitième résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)</i>	30 août 2011 (26 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette autorisation.
30 juin 2009 (neuvième résolution)	<i>Autorisation à donner au conseil d'administration d'attribuer un maximum de 162.454 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés et dirigeants de la Société</i>	(i) le 30 décembre 2010 ou (ii) la date à laquelle les conditions prévues à l'article 163 bis G du code général des impôts cesseraient d'être satisfaites	Le conseil n'a pas fait usage de cette autorisation.

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
30 juin 2009 (dixième résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans la limite d'un montant nominal de 29.000.000 d'euros</i>	31 décembre 2010 (18 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette autorisation.
30 juin 2009 (onzième résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans la limite d'un montant nominal de 29.000.000 d'euros</i>	31 décembre 2010 (18 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette autorisation.
30 juin 2009 (douzième résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une troisième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans la limite d'un montant nominal de 29.000.000 d'euros</i>	31 décembre 2010 (18 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette autorisation.

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
29 juin 2010 (septième résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 29.000.000 d'euros</i>	29 août 2012 (26 mois)	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé
29 juin 2010 (huitième résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre au public, dans la limite d'un montant nominal global de 29.000.000 d'euros</i>	29 août 2012 (26 mois)	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé
29 juin 2010 (neuvième résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé) dans la limite d'un montant nominal de 29.000.000 d'euros, sans pouvoir excéder 20 % du capital par an</i>	29 août 2012 (26 mois)	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé – Cette délégation a mis fin à la délégation consentie aux termes de la huitième résolution de l'AGM du 30 juin 2009
29 juin 2010 (dixième résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de</i>	29 décembre 2011 (18 mois)	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
	<i>personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans la limite d'un montant nominal de 29.000.000 d'euros (investisseurs loi TEPA)</i>		
29 juin 2010 <i>(onzième résolution)</i>	<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un montant nominal global de 29.000.000 d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une deuxième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</i>	29 décembre 2011 <i>(18 mois)</i>	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé
29 juin 2010 <i>(douzième résolution)</i>	<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une troisième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</i>	29 décembre 2011 <i>(18 mois)</i>	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé
29 juin 2010 <i>(quinzième résolution)</i>	<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dans la limite d'un montant nominal de 20.000.000 d'euros.</i>	29 août 2012 <i>(26 mois)</i>	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé